

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
31 Mars 2017**

OBJET : Bouches-du-Rhône Tourisme : subventions de fonctionnement et d'investissement pour 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'attribuer à « Bouches-du-Rhône Tourisme » au titre de 2017

- une subvention de fonctionnement de 4 272 000 €, la dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.
- une subvention d'investissement de 175 000 €, la dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité
Mme MILON ne prend pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée